



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

Orléans, le 8 DEC. 2017

Nos réf : 2017-1150

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alexis VERNIER

Tél. 02 36 17 46 37 - Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr



Monsieur le Maire,

Le 04 septembre 2017, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur l'élaboration du PLU de votre commune.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale d'autorité  
environnementale Centre-Val de Loire

Monsieur Gérard BOUDIER  
Maire de Les Bordes

Mairie de Les Bordes  
34, rue de la Mairie  
45460 LES BORDES

Étienne LEFEBVRE

Copie : M. le Préfet du Loiret  
M. le DREAL  
DDT 45